

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	28 avril 2023
Numéro	23.361	Heure	7h48

Auteur-e(-s) : Patrick Erard

Titre : Victime qu'une fois

Contenu :

Le magazine de consommation *Bon à savoir* du mois d'avril 2023 indique que seuls les cantons de Vaud (si la valeur litigieuse ne dépasse pas les 10'000 francs) et de Genève ne perçoivent pas de frais pour les litiges de consommation.

Notre canton réfléchit-il également à éviter de « pénaliser » deux fois les victimes de problèmes juridiques liés à la consommation en leur évitant les coûts des procédures ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Patrick Erard

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :